



## **Les Victoires de l'AMEF 2012**

### **Pour une alternance réussie**

#### **Règlement du concours**

#### **1. A quels objectifs répond ce concours ?**

Dans le cadre de ses activités de promotion d'une meilleure orientation, formation et insertion professionnelle des jeunes à travers les dispositifs de l'alternance, l'AMEF organise, pour la cinquième année, un concours « **Les Victoires de l'AMEF** », pour **valoriser et récompenser des projets d'alternance particulièrement innovants et réussis en 2011-2012.**

Car si l'on parle beaucoup d'alternance et que chacun s'accorde à reconnaître que les formations en alternance sont une des voies de réussite des élèves et étudiants, le fonctionnement de ces formations est encore trop peu ou mal connu.

Une formation en alternance s'effectue en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation et concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans et les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans.

Ceux qui choisissent cette voie évoluent entre théorie et pratique, école et entreprise.

Une formation en alternance est un accélérateur de compétences mais **implique un engagement fort de tous les acteurs** :

- *l'alternant*, va se déplacer entre enseignement théorique et pratique professionnelle et doit avoir une grande capacité d'adaptation ; il devra, de plus, s'être fait au préalable « recruter » par un employeur pour la formation désirée ;

- *l'entreprise* doit identifier et valoriser ses tuteurs ou maîtres d'apprentissage, savoir confier à l'alternant des activités réalistes et fixer des objectifs clairs, atteignables et mesurables ;

- *le centre de formation et les enseignants* doivent travailler en étroite collaboration avec le tuteur de l'entreprise et savoir articuler les périodes d'enseignement avec celles de travail dans l'entreprise.

La formation en alternance est « **réussie** » lorsque ce « **trio** : alternant/apprenant, entreprise et centre de formation » **a harmonieusement et efficacement fonctionné.**

C'est pourquoi le concours « **Les Victoires de l'AMEF** » **récompense les trois membres de ce « trio »**, en prenant particulièrement en compte la manière pratique dont il a travaillé pour la réalisation concrète de la formation en alternance présentée.

## 2. Comment sont évalués les projets présentés ?

Le projet de formation en alternance présenté au concours doit mettre en évidence la manière concrète dont le « trio » fonctionne pour atteindre les buts fixés, ainsi que la construction du projet professionnel de l'alternant, son adaptation à la spécialité concernée ou aux métiers envisagés, ainsi que celle de la préparation à son insertion professionnelle.

C'est essentiellement sur ces critères d'innovation et de qualité de mise en œuvre que sont jugés les projets présentés.

La participation à ce concours ne demande donc pas beaucoup de travail supplémentaire. Il suffit de fournir une synthèse de ce qui est vécu au quotidien par le trio tout au long de la période concernée (en principe novembre-avril).

Ce concours vise également à **valoriser les entreprises**, d'une part, **et les centres de formation et leurs enseignants**, d'autre part, qui jouent un rôle déterminant dans ce type de formations.

Les importants moyens de communication mis en œuvre par l'AMEF à cette occasion (internet, presse écrite et audio visuelle générale et spécialisée, contact avec les institutionnels...) permettent de **mettre en valeur non seulement l'apprenant, mais aussi**

- **les entreprises**, leurs actions, leurs métiers et leurs implications dans l'information, la formation, le recrutement et la fidélisation de leurs collaborateurs,
- les moyens et méthodes **des centres de formation** ainsi que leurs spécificités et leurs relations avec les acteurs économiques.

## 3. Qui peut concourir ?

Sont invités à concourir toutes **les équipes** dont le projet de formation en alternance est basé sur une implication réelle du « trio » : entreprise - alternant - centre de formation.

Sont admis à concourir tous les apprenants, sous contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, toutes les **entreprises privées et publiques** qui accueillent des jeunes/adultes en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation ainsi que tous les **centres de formation privés ou publics.**

## 4. Quels sont les prix remis ?

**Deux catégories de prix** sont prévues (contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage) et ceci à **tous les niveaux de formation** (du niveau V au niveau I).

Chaque équipe gagnante reçoit 3 prix (un pour chaque membre du trio).

## 5. Calendrier du concours et pilotage du dossier

Chaque projet est évalué dans la **même unité de temps : sur les 6 mois opérationnels allant de novembre à avril**, même si le déroulement s'étend sur une période plus longue.

Le trio concerné choisit un **responsable pilote de l'équipe** qui est en charge du dépôt du dossier et de l'envoi des éléments nécessaires à l'évaluation de la formation sur la période indiquée.

Ce pourra être aussi bien à **l'entreprise** que reviendra le pilotage du dossier, qu'au **centre de formation**.

C'est le pilote de l'équipe qui est en charge de toute les relations entre l'équipe qui participe au concours et l'AMEF, depuis le dépôt du dossier d'inscription jusqu'à l'envoi du dossier 1 et du dossier final, ainsi que de la transmission de tous les éléments nécessaires à l'évaluation de l'équipe et de la formation concernées.

Un **jury**, constitué de membres de l'AMEF représentatifs des mondes de l'éducation et de l'entreprise, examine chaque dossier aux différentes phases prévues et informe les candidats des suites données.

## 6. Quand et comment remettre les dossiers

Les participants au concours doivent simplement remplir le dossier d'inscription et l'envoyer à l'AMEF pour le **16 décembre 2011** au plus tard.

Les actes de candidatures sont simples : il suffit de remplir le formulaire transmis sur simple demande à l'AMEF (voir plus loin) mais également téléchargeable, comme le règlement du concours, sur le site de l'AMEF ([www.amef.asso.fr](http://www.amef.asso.fr)), rubrique « victoires »).

Les dossiers sont examinés par la commission ad hoc qui donne aux équipes retenues l'échéancier des phases suivantes et les dates limites de remise des rapports intermédiaires et finaux.

## 7. Contenu du rapport final et critères de classement

Le rapport final, adressé à l'AMEF sous forme papier et sous format électronique, sera réalisé le plus possible à l'aide des outils informatiques actuels de communication.

Les travaux présentés par le trio dans ce rapport final devront mettre en évidence les objectifs annoncés :

- réalisation concrète du projet de formation en alternance explicitant **la manière pratique** et coordonnée dont le « trio » fonctionne ;
- vérification de **l'adaptation de l'alternant à son projet professionnel, à la spécialité concernée** ainsi que celle de la préparation à son insertion professionnelle.

### L'évaluation du jury se base sur trois éléments essentiels :

1. La cohérence entre les résultats atteints et les objectifs annoncés dans le dossier n°1 ;
2. La participation réelle et active de chaque membre du « trio » à la réussite des actions menées, et en particulier :
  - \* Pour l'entreprise : au niveau de l'accueil, de l'intégration, de la manière dont l'alternant a été accompagné et évalué ainsi que, éventuellement, des facilités offertes dans le cadre de ce parcours.
  - \* Pour le centre de formation : la complémentarité et l'articulation du parcours de formation proposé à l'alternant par rapport à son parcours en entreprise ainsi que les moyens et la qualité pédagogique mis en œuvre.
  - \* Pour l'alternant/apprenant : sa formation réussie, sa progression dans la préparation à l'insertion professionnelle, son engagement et son assiduité aussi bien dans le cadre du centre de formation que de l'entreprise.
3. L'articulation de l'ensemble pour atteindre le résultat final

D'autres critères sont aussi pris en compte pour l'évaluation :

- qualité des textes ;
- pertinence des illustrations ;
- innovation et originalité de la formation en alternance présentée ;
- participation des jeunes aux diverses activités du centre de formation et de l'entreprise (sport, musique, clubs,...) ;

## **8. La remise des prix**

La remise des prix a lieu lors ***d'une manifestation avec une large audience et médiatisée qui se déroule à Paris, en principe début juin.***

Les modalités de participation à cette manifestation sont communiquées en temps utiles.

***L'inscription au concours est libre et gratuite.***

***Les frais relatifs au concours et à la préparation du dossier ne sont pas pris en charge par l'AMEF.***

Pour tout renseignement complémentaire :

[www.amef.asso.fr](http://www.amef.asso.fr)

&

Monica Visinoni, concours AMEF, au 02 47 30 96 11 ou 06 77 03 19 01

[monica.visinoni@orange.fr](mailto:monica.visinoni@orange.fr)

&

AMEF 1 rue Léon Delhomme 75015 Paris - courriel : [contactamef@orange.fr](mailto:contactamef@orange.fr)